

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil le 18 mai 2009, rue la pétition intitulée: «Halte aux excès de vitesse à la rue Philippe-Plantamour!»

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-218 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Des aménagements complémentaires à la zone 30 km/h sont en cours de réalisation dans le quartier des Pâquis (chantier entre mai et septembre 2009). Ils ont pour objectifs généraux de mettre en conformité la zone 30 km/h selon les nouvelles normes et d'en améliorer le fonctionnement et la sécurité, essentiellement pour les mobilités douces. Ils permettront également d'atteindre les objectifs de modération des vitesses et de sécurisation de la rue Philippe-Plantamour, souhaités par les pétitionnaires.

Dans cette rue, la modération est assurée par les mesures suivantes:

- réalisation de trois coussins berlinois avant les carrefours avec les rues Dr-Alfred-Vincent, de Monthoux, du Léman;
- aménagement d'avancées de trottoirs en marquage-potelets pour le passage pour piétons de la rue Philippe-Plantamour, situé au niveau de la rue du Léman;
- aménagement des portes d'accès, avec des miniseuils et des avancées de trottoirs en marquage-potelets (en dur au niveau des quais);
- aménagement d'avancées de trottoirs au niveau des carrefours avec les rues Dr-Alfred-Vincent, de Monthoux, Abraham-Gevray.

La rue étant à sens unique, ces aménagements permettront de diminuer les vitesses et de sécuriser les cyclistes circulant à contresens.

Le passage piétonnier de la rue du Léman sera sécurisé par le coussin berlinois le précédant, qui impose le ralentissement des véhicules, et par les avancées de trottoirs, qui diminuent la longueur de traversée et améliorent la visibilité.

De plus, selon la législation cantonale sur les zones 30 km/h, un bilan ultérieur de ces nouveaux aménagements est prévu une année après la fin des travaux pour analyser le fonctionnement et l'efficacité des mesures. Ce bilan de fonctionnement, avec relevés de vitesses, de trafic, d'accidentologie et l'analyse des comportements, permettra de juger si les objectifs sont atteints, dans le cas contraire des mesures pourraient encore être proposées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 15 juillet 2009.